

Séance plénière du 15 et 16 décembre 2016

La Région Grand Est met en place sa nouvelle politique en matière cinématographique et audiovisuelle

La séance plénière du Conseil régional, présidée par Philippe Richert, a approuvé la création de 7 dispositifs relatifs au fonds de soutien à l'écriture, au développement et à la production audiovisuelle, cinématographique, aux nouveaux médias et aux nouvelles formes. Ces règlements déclinent la nouvelle politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel.

La filière cinéma-audiovisuelle représente un secteur d'activités important de la Région Grand Est. Vecteur puissant d'image et d'attractivité de notre territoire¹, elle génère à la fois de l'emploi artistique et technique.

Ces différents éléments ont conduit la Région Grand Est à développer une politique ambitieuse qui s'articule autour de 7 règlements, couvrant l'ensemble de la chaîne allant de l'écriture, à la réalisation et à la diffusion des projets cinématographiques et audiovisuels.

Ainsi, ces nouveaux règlements s'articulent autour des objectifs prioritaires suivants :

- Attirer et favoriser la création en région, grâce à l'aide à l'écriture et aux résidences (résidence de l'écriture à l'image de Saint-Quirin, reconnue nationalement, bureau des auteurs de l'Agence Culturelle), grâce aussi au soutien aux courts métrages,
- Soutenir davantage de longs métrages et œuvres audiovisuelles de fiction pour lesquels le territoire du Grand Est est une vraie opportunité,
- Développer les coproductions dans le cadre transfrontalier, (Allemagne, Luxembourg, Belgique et Suisse), en capitalisant sur la mise en place du fonds de soutien de co-développement avec les partenaires de la Grande Région et la participation de la Région au fonds de soutien de développement franco-allemand de fiction TV,
- Attirer plus de projets d'animation, avec l'ouverture d'une ligne dédiée du fonds de soutien,
- Susciter davantage de projets cross-média.

Concrètement, 7 dispositifs (écriture, développement, animation, documentaire, fiction prise de vue réelle, court-métrage, long-métrage) sont mis en œuvre et votés lors de cette plénière, après concertation avec les professionnels (regroupés au sein de l'APAGE, de la SAFIRE, Image Est et Point Est, ainsi que des Kino techniciens et de l'ALTAC), dans le cadre de 3 vagues d'appels à projets. Des comités consultatifs professionnels, dédiés selon les esthétiques et genres, sont constitués afin de valider la qualité artistique globale, la faisabilité et l'impact régional.

¹ 371 jours de tournages en 2016 en région, pour la réalisation de 7 longs-métrages, 4 épisodes-télévisions, une série télé, 3 documentaires de fiction et 18 courts-métrages.

En 2017 seront donc mis en application les dispositifs suivants :

- l'aide à l'écriture cinématographique, audiovisuelle et nouveaux médias,
- l'aide au développement des œuvres cinématographiques, audiovisuelles et nouveaux médias,
- l'aide à la production audiovisuelle et nouveaux médias de fictions,
- l'aide à la production audiovisuelle et nouveaux médias de documentaires,
- l'aide à la production cinématographique de courts métrages,
- l'aide à la production cinématographique de longs métrages,
- l'aide au développement et à la production d'œuvres d'animation.

La Région Grand Est soutient et accompagne ainsi le développement des projets d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles, nouveaux médias, qui contribuent au rayonnement du territoire du Grand Est au niveau national et international.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Textier

06 78 79 93 36

Service presse

03 88 15 68 94

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-textier@grandest.fr